

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 Décembre 2020
**Commune de
PAULHAN** N° 2020/12/13

Date de la convocation	09/12/2020
	<u>Votes : 25</u>
Présents : 23	Pour : 25
Absents : 2	Contre : 0
Représentés : 2	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le dix sept décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes,
à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après
convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Lactitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etait absent : M. NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mme PONCE Véronique
- Mr DUPONT Laurent à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Admissions en non valeur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Receveur Municipal ne peut recouvrer des titres relatifs à des redevances du budget Commune. Il sollicite de ce fait l'admission en non valeur de ces produits pour la somme de 507.78€.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201217-2020-12-13-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la demande d'admission en non valeur formulée par Monsieur le Receveur Municipal pour la somme de 507.78€,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget Commune, section de fonctionnement chapitre 6541.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201217-2020-12-13-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020